

COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE S/MODER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les informations contenues dans la note :

1° Le cadre général du budget

2° Les priorités du budget

3° Les résultats budgétaires

4° à 6° La présentation de la section de fonctionnement

7° à 9° La présentation de la section d'investissement

10° Le niveau de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette

11° Le niveau de l'endettement de la commune

12° La capacité de désendettement

13° Le niveau de la fiscalité

14° Les principaux ratios

15° Les effectifs de la collectivité et les charges de personnel

1° Cadre général du budget

Le compte financier unique (CFU) est le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif (CA) et au compte de gestion. L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique entraine des échanges de données entre la SGC de Haguenau et le service financier de la Commune afin d'assurer des éléments exactement similaires. Il retrace ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'exercice.

Le CFU permet :

- **De favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,**
- **De simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,**
- **D'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.**

2° Les priorités du budget

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes.

- Financer les opérations d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département chaque fois que possible.

3° COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –

RESULTATS BUDGETAIRES

Budget		Année 2023	Année 2024	Année 2025
PRINCIPAL	Fonctionnement	2 375 703,24	1 605 907,95	2 538 940,15
	Investissement	-765 582,74	399 418,06	-124 277,29
	Total	1 610 120,50	2 005 326,01	2 414 662,86

On constate à travers cette présentation, une progression régulière du résultat budgétaire global d'environ 400 000 € par an sur les deux derniers exercices.

Une augmentation de l'excédent de fonctionnement en 2025 principalement liée au report de l'excédent de 2024 de 1 605 907,95€ et du résultat excédentaire de la section d'investissement en 2024. Ce constat nous permet de dire qu'il n'a pas été nécessaire d'affecter une part du résultat de fonctionnement à l'investissement.

Les résultats de 2025 de ces deux sections budgétaires sont reportés au budget primitif de l'exercice 2026.

4°DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 339 850,00	1 285 679,78	1 412 000,00	1 227 409,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 050 000,00	2 012 004,05	2 250 000,00	1 991 603,32
014 - Atténuations de produits			90 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	410 316,25	357 102,39	398 000,00	341 603,57
66 - Charges financières	240 000,00	231 893,22	230 000,00	220 047,93
67 - Charges spécifiques	18 500,00	13 179,95	20 032,64	19 492,11
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	100,00	58,50	17 000,00	16 971,26
Total des dépenses réelles	4 058 766,25	3 899 917,89	4 417 032,64	3 817 127,99
Total des dépenses d'ordre	1 526 363,75	785 107,98	1 908 367,36	439 908,71
Total dépenses de fonctionnement	5 585 130,00	4 685 025,87	6 325 400,00	4 257 036,70

5°RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	118 500,00	134 700,92	126 000,00	148 191,39
73 - Impôts et taxes	2 465 459,00	2 465 459,00	2 465 459,00	2 465 459,00
731 - Impositions directes	1 510 000,00	1 690 444,07	1 614 000,00	1 799 284,63
74 - Dotations et participations	434 800,00	437 769,85	430 000,00	511 710,41
75 - Autres produits de gestion courante	73 070,50	85 118,94	64 033,05	99 416,24
76 - Produits financiers	50,31	5 270,60		
77 - Produits spécifiques		325 911,60		166 007,23
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov				
Total recettes réelles	4 601 879,81	5 144 674,98	4 699 492,05	5 190 068,90
Total recettes d'ordre	20 000,00	183 008,65	20 000,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	963 250,19	963 250,19	1 605 907,95	1 605 907,95
Total recettes de fonctionnement	5 585 130,00	6 290 933,82	6 325 400,00	6 795 976,85

6° Les dépenses et recettes de fonctionnement en 2025

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel.
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entrainant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

. Les charges à caractère général (chap. 011) sont en baisse de 4,5 % en 2025 par rapport à 2024.
. Les charges du personnel (chap. 012) sont également en baisse en 2025 par rapport à 2024 - 20 400€ soit -1%.

Globalement les charges de fonctionnement diminuent de 82 790€ soit de 2,1 % en 2025 par rapport à 2024.

. Le produit fiscal des taxes sur les ménages progresse de 79 500€ en 2025 soit de 7,5 %, à la fois par l'augmentation des bases d'impositions de l'Etat, la variation physique des bases, et l'augmentation des taux communaux.
. Dans ce même chapitre, le produit de la taxe sur la publicité extérieure est en hausse de 37 250 € d'une année sur l'autre,

De manière globale, les recettes de fonctionnement (hors report de l'excédent) augmentent de 45 394 € soit de 0,8 %

7°DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	733 446,95	300 988,25	540 994,49	270 518,18
20 - Immobilisations incorporelles	66 000,00	52 930,00	7 500,00	2 500,00
204 - Subventions d'équipement versées	49 376,89	32 243,76	97 133,13	58 744,49
21 - Immobilisations corporelles (Travaux et acquisitions)	2 300 693,42	1 545 076,18	1 912 572,38	1 158 104,00
26 - Participations et créances .	20 000,00	5 000,00	5 000,00	
27 – Autres immobilisations financières			500,00	500,00
Total dépenses réelles	3 169 517,26	1 936 238,19	2 563 700,00	1 490 366,67
Total dépenses d'ordre	20 000,00	183 008,65	20 067,50	67,50
001 - Déficit d'investissement reporté	765 582,74	765 582,74		
Total dépenses d'investissement	3 955 100,00	2 884 829,58	2 583 767,50	1 490 434,17

8°RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
024 - Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00			
10 - Dotations, fonds divers et réserves – (FCTVA – Taxe d'aménagement – Excédent de fonctionnement affecté à la Sect.d'Investissement)	2 017 586,25	2 120 358,17	79 775,58	233 784,44
13 - Subventions d'investissement reçues	236 900,00	378 781,49	196 139,00	178 083,01
16 – Avance remboursable	119 250,00			114 895,16
Total recettes réelles hors opérations	2 428 736,25	2 499 139,66	275 914,58	526 762,61
Total recettes d'ordre	1 526 363,75	785 107,98	1 908 434,86	439 976,21
001 – Excédent d'investissement reporté			399 418,06	399 418,06
Total recettes d'investissement	3 955 100,00	3 284 247,64	2 583 767,50	1 366 156,88

9° Les dépenses et recettes de la section d'investissement 2025

Au niveau des dépenses :

. Un remboursement du capital de la dette incluant le paiement de l'avance remboursable au titre du contrat « Intracting » de 43 998 € soit un remboursement total de 261 180€

. Des dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) de 1 219 348 € en 2025.

Au niveau des recettes

. Le report de l'excédent d'investissement N-1 de 399 418 €.
. Des subventions obtenues pour les travaux d'un montant de 178 083 €.

10° LE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET DE L'EPARGNE NETTE

L'épargne brute (CAF) s'élève en 2025 à un montant de 1,37 M€ après 0,94 M€ en 2024 et 1,15 M€ en 2023.

L'épargne nette atteint 1,11 M€.

11° LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2025 à 3 962 013€ ce qui représente par habitant 781,77€.

12° LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT qui mesure en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise son épargne brute (la situation de la collectivité se dégrade si ce ratio augmente).

Le ratio de désendettement : encours de la dette/épargne brute correspond à 2,88 années (seuil de vigilance à partir de 10-12 années). L'annuité de la dette représente en 2025 un montant de 483 426€.

13° NIVEAU DE LA FISCALITE

Les taux communaux au niveau des « impôts ménages » ont été fixés en 2025 pour la TFPB à 22,78%, pour la TFPNB à 19,00% et pour la THRS à 6,52%.

Le produit fiscal perçu en 2025 s'élève à 1 278 994€ dont :

- **Produit de la TFB, TFNB et THRS : 1 139 155€**
- **Compensations au titre des exonérations de la TF : 139 839€**

14° PRINCIPAUX RATIOS 2024/2025

	2024	2025
- Dépenses réelles de fonctionnement/population :	769,51€	753,48€
- Produit des impositions directes/population :	236,88€	253,40€
- Recettes réelles de fonctionnement/population :	1 015,12€	1 024,08€
- Dépenses d'équipement brut/population :	321,67€	240,59€
- Encours de la dette/population :	824,62€	781,77€

15° LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET LES CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif du personnel mis à disposition par la CAH au 31/12/2025 est de 52 agents répartis dans les services de la manière suivante :

Administration : 10 agents

Police : 3 agents

Ecole : 8 agents

Culture : 2 agents

Crèche : 10 agents

Technique : 19 agents

La masse salariale du personnel permanent s'élève à 1 991 603 € en 2025.